firchim

FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél.: 05 65 81 16 37 - Fax: 05 65 81 29 98 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

Y29 08/21

LINGETTES AGRO+



LINGETTES DÉSINFECTANTES SPÉCIFIQUE « AGROALIMENTAIRE »

sans rinçage

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- -Lingettes imprégnées destinées à la désinfection des surfaces et matériels (plans de travail, sonde alimentaire, boîtes de conserves...).
- -Participent à l'hygiène dans la restauration, les métiers de bouche, cuisines centrales, collectivités, crèches et garderies, locaux, entrepôts et industries agroalimentaires.
- -Sèchent rapidement.

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

Activité sur les bactéries selon :

- EN 1040 (30 sec)
- EN 1276, EN 13727 (30 sec, conditions de propreté et de saleté)
- EN 13697 (2 min, conditions de propreté et dÉe saleté)
- Actif sur Listeria et Salmonelle
- -Activité sur les mycobactéries selon EN 13348 (30 sec, conditions de propreté et de saleté)
- -Activité sur les levures/moisissures selon :
- EN 1275 (30 sec/1 min)
- EN 1650, 13624 (30 sec/1 min, conditions de propreté et de saleté)
- EN 13697 (5 min, conditions de propreté et de saleté)
- Activité sur les virus selon **EN 14476** (1 min, conditions de saleté) : Norovirus, Adenovirus (1 min) et Rotavirus, Herpès, BVDV, PRV (30 sec).

IMPORTANT: l'utilisation des lingettes ne dispense pas du protocole de nettoyage, préalable à toute désinfection. Il ne dispense pas du protocole de stérilisation des instruments pouvant être stérilisés par un procédé approprié. Tous les agents désinfectants ne sont pas stérilisants. Ils réduisent temporairement le nombre des micro-organismes.

UTILISATIONS

Milieu agroalimentaire

Usages non soumis à l'AMM:

- Entrepôts de denrées alimentaires pour la consommation humaine.
- Locaux et matériel de cuisines centrales collectives.
- Locaux et matériel de transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaines.
- Locaux et matériel en restauration.
- Usage domestique pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (éviers, plans de travail, réfrigérateur...).

Usages soumis à l'AMM:

- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts.
- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration.
- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques.
- Traitement bactéricide et fongicide de matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques.

Hors milieu agroalimentaire

- Désinfectant pour les surfaces, matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.
- Désinfection des locaux ayant reçus ou hébergés des malades et ceux où sont donnés des soins médicaux ou paramédicaux.
- Désinfection des véhicules de transport sanitaire ou de transport de corps. Désinfection des jouets, chaises hautes, tables et chaises.

ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Solution: éthanol CAS n°64-17-5 (660,1 mg/g).



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect: non tissé bleu

Odeur: alcool

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Ce produit est réservé à la désinfection des surfaces lisses ne présentant pas de rugosité. Ne pas avaler. Utiliser les biocides avec précautions Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. En cas d'urgence, contacter le centre anti-poison le plus proche.

LÉGISLATION

- -Produit biocide, TP2 et TP4.
- -Usage exclusivement professionnel.
- -Solution homologuée par le Ministère de l'Ecologie sous le n°BTR0267 en traitement bactéricide et fongicide (5 min).
- -Conforme à l'arrêté du 08/09/1999 et textes ultérieurs sur les produits de nettoyage pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

MODE D'EMPLOI

- -Tirer une lingette imprégnée jusqu'à la pré-découpe. Bien refermer le conditionnement après usage.
- -Frotter la lingette sur les surfaces préalablement nettoyées, pendant au moins 30 secondes. Laisser agir 5 minutes. Utiliser plusieurs lingettes si nécessaires.
- -Ne pas rincer, laisser sécher. Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchet.

CONSERVATION

- -Avant rupture du film de protection, les lingettes se conservent 2 ans à l'abri de la chaleur, dans des conditions normales de températures.
- -Vérifier la date limite d'utilisation figurant sur le contenant.
- -Dès l'ouverture, utiliser dans le mois.

ENVIRONNEMENT

Eliminer le contenu et le récipient dans un conteneur à déchets. Ne pas jeter le produit dans l'environnement. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ce produit est réservé à la désinfection des surfaces lisses ne présentant pas de rugosité. Ne pas avaler. Utiliser les biocides avec précautions Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. En cas d'urgence, contacter le centre anti-poison le plus proche.

COMPATIBILITÉ

- -Le produit est compatible avec la plupart des matériaux (sauf plexiglas) ; procéder à un essai préalable.
- -Ne pas mélanger à d'autres produits. L'emploi simultané ou successif de désinfectants est à éviter.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE - RECOMMANDATIONS

Le mélange est un produit à usage biocide. Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations. Pictogrammes de danger : GHS02 GHS07 Mention d'avertissement : DANGER Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Conseils de prudence - Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conseils de prudence - Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier